

**Réunion du conseil municipal du  
19 février 2009**

Présents :

R. Verlyck : secrétaire de séance  
L. Méau  
P. Darré  
K. Sajas  
L. Bourrust

G. Malhomme  
B. Pensivy  
N. Laguerre  
M. Siccardi  
M. Herbodeau  
F. Ganéo

Excusés : P.Laborie ;D.Cabos (procuration) ;J.Caballé (procuration)

- 1) Communauté de communes du GRAND-AUCH : Modifications statutaires  
CIAS : halte garderie AUCH-PAVIE-PREIGNAN  
Transfert de compétence : Maintenant c'est la communauté des communes qui gère l'accueil de la petite enfance  
Vote : 14 pour
- 2) Prévisionnel budgétaire 2009 : Commune/Assainissement  
Le maire demande de faire une réunion de la commission finances  
Le maire présente les projets à prévoir:
  - Extension du cimetière + jardin du souvenir
  - mobilier de l'école. Réunion secrétaire de mairie, G.Malhomme, K.Sajas avec la Directrice le 26/02/2009 pour discuter des besoins de l'Ecole.
  - square derrière l'église
  - préau de l'école
  - filet du stade : M Ganéo annonce qu'il faut compter sur 5000€ et annonce que le conseil général pourrait subventionner à 100% ??? (subvention petit équipement)  
Il reste à vérifier cette subvention !
  - voirie : 18000€ à prévoir
  - aménagement intérieur du cimetière
- 3) Aménagement du cimetière  
Voir le point précédent
- 4) Réseau d'électricité « A Marifondé » - Affaire VITTU sur poste N°12  
M Vittu possède le CU mais la construction nécessite l'extension du réseau électrique. La commune risque de devoir en supporter la charge en partie au moins. Il faut rencontrer Mr VITTU pour en discuter, connaître son projet et le délai dans lequel il pense le réaliser. La prise du Chemin de Marifondé dans le domaine public, encore en cours de finalisation, nous permettrait notamment d'appliquer la PVR (participation voirie et réseau) si c'était la solution retenue. **Affaire à suivre de près.**

#### 5) Pass Foncier

M Pensivy représente les grandes lignes de ce pass-foncier à savoir qu'un couple obtient des facilités de financement à la construction sous réserve qu'une collectivité verse une subvention de 3000 à 4000 €.

Se pose alors la question : si la mairie subventionne un tel projet elle devra le faire pour tout dossier présenté et le peut elle, d'un autre côté peut on ôter l'espoir à des bas revenus d'accéder à la propriété?

M le maire indique que l'on peut se fixer des règles d'attribution ,par exemple réserver l'intervention aux seuls habitant du village, subventionner un nombre limité (1, 2, ..) de dossiers par an, ...etc

M Verlyck propose donc **en faisant abstraction du dossier déposé** car le conseil ne connaît pas le nom des demandeurs de fixer ces règles avant toute décision et toute autre demande.

#### 6) Devis pour abattage d'un sapin au cimetière suite à la tempête

M le maire présent 3 devis

- Arbres et Passions : 13000€ ttc (avec la grue)
- Escal'arbre : il faut que la mairie loue la grue pour 900€ puis il faut payer l'élagage qui n'est pas chiffré. Ce devis n'étant pas clairement défini est écarté.
- Jardin d'éclats (M Alcaras) : 956 € pour un élagage sur pied : **ce devis est voté à l'unanimité.**

#### 7) Questions diverses

- M le maire indique que le recensement est terminé avec 545 habitants
- M le maire indique que plusieurs associations extérieures à Auterrive ont demandé à être subventionné : par exemple l'AFM, la croix rouge, ...

Nous devons statuer sur ces demandes, mais certains conseillers s'interrogent déjà si c'est bien là le rôle d'une commune, et où sont les limites.

- Le semi marathon Seissan Auch passera le 29 mars 2009 et M le maire demande des volontaires pour servir tout en indiquant qu'il sait que certains diront qu'ils ne sont bon qu'à couper les citrons.